

General Terms and Conditions for the Purchase of Products and Services

Conditions générales pour l'achat de produits et services

Version December 2022

<p>The "Agreement" between you ("Supplier") and the ordering Unilever group company ("Buyer") (collectively "parties") comprises: these terms ("Terms") or Unilever Purchasing Agreement or other Unilever contract; any and all relevant purchase orders requesting or specifying a supply of services or products ("PO"); and supporting terms such as statements of work (SOWs), project work order (PWO) and Commercial Terms Contracts ("CTC"). CTCs may include: central CTCs agreed between a Unilever group company ("UGC") and a Supplier group company each acting as a supply chain hub; local CTCs agreed between a Buyer and a Supplier; and Unilever Purchasing Contracts ("UPC"). It is agreed by the parties that any terms and conditions other than the Agreement which attempt to add to or vary the Agreement have no force or effect unless expressly agreed by both parties. If there is conflict between parts of the Agreement, the terms in any central CTC will take precedence, followed by any other CTC, these Terms and finally any PO.</p>	<p>Le « Contrat » entre vous (« Fournisseur ») et la société du groupe Unilever effectuant la commande (« Acheteur ») (collectivement désignées par « parties ») comporte : les présentes conditions (« Conditions ») ; le Contrat d'achat Unilever ou tout autre contrat établi par Unilever ; tous les bons de commande pertinents demandant ou spécifiant la fourniture de services ou produits (« Bon de commande ») et les conditions supplémentaires telles que les Conditions commerciales contractuelles (« CTC »). Les CTC peuvent inclure : les CTC centralisées convenues entre une société du groupe Unilever (« UGC ») et une société du groupe du Fournisseur, chacune agissant comme une plaque tournante de la chaîne logistique ; les CTC locales convenues entre un Acheteur et un Fournisseur et les Contrats d'achat Unilever (« UPC »). Il est convenu par les parties que les conditions générales autres que le Contrat ayant pour objectif de compléter ou de modifier le Contrat n'auront aucune validité à moins d'être explicitement convenues par les deux parties. S'il existe un conflit entre certaines parties du Contrat, les dispositions des CTC centrales prévaudront, suivies par toutes autres CTC, les présentes Conditions et enfin les Bons de commande.</p>	<p>shall at all times comply with Buyer's quality assurance requirements and shall remain responsible for quality assurance with respect to all Products/ Services.</p>	<p>communiquées de temps à autre. Le Fournisseur respectera en permanence les exigences d'assurance qualité de l'Acheteur et restera responsable de l'assurance qualité en ce qui concerne tous les Produits/Services.</p>
<p>1. Supply of Products and/ or Services</p>	<p>1. Fourniture de produits et/ou services</p>	<p>1.4. Upon expiry or termination of the Agreement (in whole or in part) for any reason the Supplier shall (a) provide such reasonable transfer assistance (including continued provision of the Services) to a new supplier in respect of the Products/ Services as the Buyer may require to minimise any disruption and ensure continuity of the Buyer's business and (b) the Supplier shall cease to use for any purpose, and shall deliver to the Buyer, in the Buyer's chosen format, on media free of viruses, within 5 days of expiry or termination, any work product (whether or not in final form) purchased by the Buyer. On termination, supplier undertakes to return or securely delete or destroy Buyer's personal data, Confidential Information and/or commercial data.</p>	<p>1.4. À l'expiration ou à la résiliation du contrat (en tout ou en partie) pour quelque raison que ce soit, le fournisseur doit (a) fournir une telle assistance de transfert raisonnable (y compris la fourniture continue des services) à un nouveau fournisseur en ce qui concerne les produits / services vu que l'acheteur peut exiger de minimiser toute perturbation et s'assurer de la continuité de ses activités et (b) le Fournisseur cessera d'utiliser à quelque fin que ce soit, et livrera à l'Acheteur, dans le format choisi par l'Acheteur, sur un support exempt de virus, dans les 5 jours suivant expiration ou résiliation, tout produit de travail (qu'il soit ou non sous sa forme définitive) acheté par l'acheteur. En cas de résiliation, le fournisseur s'engage à retourner ou à supprimer ou à détruire en toute sécurité les données personnelles, les informations confidentielles et / ou les données commerciales de l'acheteur.</p>
<p>1.1. The Supplier shall supply to the Buyer, the products ("Products") and/ or services ("Services") (together "Products/ Services") in accordance with the Agreement and with the skill, care, prudence and foresight of a diligent supplier of such Products/ Services.</p>	<p>1.1. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur les produits (« Produits ») et/ou services (« Services ») (collectivement désignés par « Produits/Services ») conformément au Contrat avec toute la compétence, l'attention, la prudence et la prévoyance d'un fournisseur diligent de tels Produits/ Services.</p>	<p>1.5. In case of partial termination this provision shall apply only to the work product relating to the terminated part of the Agreement.</p>	<p>1.5. En cas de résiliation partielle, cette disposition s'appliquera uniquement au produit du travail relatif à la partie résiliée de l'Accord.</p>
<p>1.2. Any items, services, functions or responsibilities not specifically described in the Agreement and which are reasonably necessary for the proper supply of the Products/ Services are deemed to be included within the scope of the Products/ Services to be delivered for the Price.</p>	<p>1.2. Tout élément, service, fonction ou responsabilité non décrit spécifiquement dans le Contrat et raisonnablement nécessaire pour la bonne fourniture des Produits/ Services est considéré comme inclus dans le champ des Produits/ Services à fournir en contrepartie du Prix.</p>	<p>2. Ordering</p>	<p>2. Commande</p>
<p>1.3. The Supplier shall comply with all written policies (whether presented electronically or otherwise), recommendations and requirements and reasonable instructions of the Buyer provided from time to time. The Supplier</p>	<p>1.3. Le Fournisseur respectera toutes politiques écrites (qu'elles soient présentées par voie électronique ou autrement), toutes recommandations et exigences et toutes instructions raisonnables de l'Acheteur</p>	<p>2.1. The Supplier shall be deemed to have accepted a PO on receipt unless it gives written notice within 3 days of receipt if the PO does not conform to any relevant CTC. The Buyer may cancel a rejected PO in whole or in part.</p>	<p>2.1. Le Fournisseur sera réputé avoir accepté un Bon de commande à sa réception, sauf notification écrite dans les 3 jours suivant la réception si le Bon de commande n'est pas conforme à l'une des CTC applicables. L'Acheteur peut annuler un Bon de commande rejeté en tout ou partie.</p>
<p>1.3. The Supplier shall comply with all written policies (whether presented electronically or otherwise), recommendations and requirements and reasonable instructions of the Buyer provided from time to time. The Supplier</p>	<p>1.3. Le Fournisseur respectera toutes politiques écrites (qu'elles soient présentées par voie électronique ou autrement), toutes recommandations et exigences et toutes instructions raisonnables de l'Acheteur</p>	<p>2.2. If any PO is sent by electronic communication, Unilever's E-Commerce Terms and Conditions available at www.unileversuppliers.com shall also apply.</p>	<p>2.2. Si un Bon de commande est envoyé par voie électronique, les conditions générales de commerce électronique d'Unilever disponibles sur le site www.unileversuppliers.com s'appliqueront également.</p>
		<p>2.3. Where any correspondence (including emails and CTCs) specifies a volume of Products/ Services to be purchased by the Buyer, such volumes shall be non-binding estimates only, to the Buyer, and shall be without</p>	<p>2.3. Lorsqu'une correspondance (y compris e-mails et CTC) spécifie un volume de Produits/Services devant être achetés par l'Acheteur, ces volumes devront être considérés comme des estimations sans engagement pour l'Acheteur</p>



prejudice to the volumes actually purchased under the Agreement, unless expressly stated as binding in the CTC.	et seront sans préjudice des volumes effectivement achetés conformément au Contrat, sauf lorsqu'ils sont explicitement déclarés comme contraignants dans les CTC.
2.4. The Buyer may forward regular forecasts of requirements to the Supplier. Such forecasts are non-binding estimates only and are only intended to assist the Supplier in scheduling its production and delivery of Products or provision of Services and they are without prejudice to the volumes actually purchased under the Agreement.	2.4. L'Acheteur peut transmettre des prévisions régulières de ses besoins au Fournisseur. Ces prévisions sont uniquement des estimations sans engagement et ont uniquement pour but d'aider le Fournisseur à programmer sa production et sa livraison de Produits ou sa fourniture de Services ; elles sont sans préjudice des volumes effectivement achetés conformément au Contrat.
3. Delivery, Non-Performance & Indemnity	3. Livraison, inexécution et indemnisation
3.1. Without prejudice to any rights of the Buyer, the Supplier shall immediately give notice to the Buyer if it becomes aware or anticipates: (a) it will be unable to supply any Products/ Services at the agreed time; (b) the Products/ Services do not comply with the Agreement; or (c) any matter which may result in a potential safety risk to consumers arising from the Products/ Services (whether such risk arises as a result of non-conforming Products or otherwise).	3.1. Sans préjudice des droits de l'Acheteur, le Fournisseur informera immédiatement l'Acheteur s'il prend conscience ou s'il prévoit : (a) qu'il ne sera pas en mesure de fournir des Produits / Services à la date convenu ; (b) que les Produits/ Services ne sont pas conformes au Contrat ; ou (c) toute autre situation pouvant entraîner un risque de sécurité potentiel pour les consommateurs découlant des Produits/ Services (que ce risque intervienne en conséquence d'une non-conformité des Produits ou de toute autre manière).
3.2. If any Products/ Services do not comply with the Agreement, or are not provided in full within the agreed time the Buyer may, at its discretion reject the non-conforming or late Products/ Services and/or require the Supplier to re-supply non-conforming Products/ Services at the Supplier's expense or terminate the PO in whole or in part. These rights to reject and/or require re-supply or terminate shall not affect any other remedy to which the Buyer may be entitled, including without limitation, reimbursement by Supplier for incremental costs incurred relating to procurement of replacement Products/Services.	3.2. Si un Produit/Service n'est pas conforme au Contrat ou n'est pas fourni en totalité dans les délais convenus, l'Acheteur peut, à sa discrétion, refuser les Produits/Services non conformes ou en retard et/ou demander au Fournisseur de fournir à nouveau les Produits/Services non conformes, aux frais du Fournisseurs, ou peut résilier le Bon de commande en tout ou partie. Ces droits de rejet et/ou demande de nouvelle fourniture ou résiliation n'auront aucune incidence sur les autres recours auxquels l'Acheteur peut avoir droit, y compris mais de manière non limitative, le remboursement par le Fournisseur des frais supplémentaires liés à l'approvisionnement des Produits/Services de substitution.
3.3. If there is (i) any matter which may result in a safety risk to consumers arising from the Product / Services or (ii) a voluntary or mandated recall, withdrawal or similar measure ("Recall") of any of the Products, the Supplier shall:	3.3. En cas de (i) problème susceptible d'entraîner un risque de sécurité potentiel pour les consommateurs découlant des Produits/Services ou (ii) rappel, retrait ou mesure similaire, volontaire ou obligatoire (« Rappel ») des Produits, le Fournisseur devra :

(a) provide reasonable assistance to the Buyer in developing and implementing a strategy;	(a) fournir une assistance raisonnable à l'Acheteur pour développer et mettre en œuvre une stratégie ;
(b) where practicable and as soon as possible give the Buyer advance notice and full details of any action it is legally obliged to take including communicating with any governmental body.	(b) dans la mesure du possible et dans les meilleurs délais, informera l'Acheteur à l'avance des mesures qu'il sera légalement tenu de prendre et lui donnera tous les détails de ces mesures y compris celles impliquant la communication avec les organismes gouvernementaux.
3.4. Except to the extent required to comply with any legal obligation, no Supplier shall voluntarily initiate any Recall of any Unilever products without the prior written consent of Unilever, which consent shall not be unreasonably withheld.	3.4. Sauf si nécessaire pour respecter des obligations légales, aucun Fournisseur ne prendra l'initiative d'un Rappel de produits Unilever sans l'autorisation écrite préalable d'Unilever, cette autorisation ne devant pas être refusée sans motif valable.
3.5. The Supplier shall be liable for, and shall indemnify, defend and hold harmless all UGCs from and against, all losses incurred or suffered as a result of Recall of a product incorporating the Products to the extent that such Recall arises as a result of the Products/ Services, except to the extent that these situations arise due to the requirements of the Specifications of the Products.	3.5. Le Fournisseur sera responsable et indemnisera, défendra et garantira toutes les UGC contre toutes les Pertes encourues ou subies suite au Rappel d'un produit incorporant les Produits dans la mesure où ce Rappel résulte des Produits/Services, sauf lorsque ces situations découlent des exigences des Spécifications des Produits.
3.6. The Supplier shall ensure it has, and shall for the duration of the Agreement maintain in place, adequate general liability insurance and as relevant, professional liability, product liability and/or other insurance and shall provide satisfactory evidence at the Buyer's request.	3.6. Le Fournisseur veillera à souscrire et conserver pendant toute la durée du Contrat une assurance responsabilité générale adéquate et, selon le cas, une assurance responsabilité professionnelle, responsabilité produit et/ou toute autre assurance et fournira les justificatifs correspondants à la demande de l'Acheteur.
4. Price and Payment	4. Prix et paiement
4.1. The price for the Products/ Services shall be as set out in the Agreement ("Price") which Price includes all shipment preparation and packaging cost but excludes VAT, sales tax or equivalent unless set out in a breakdown of the Price and agreed in writing.	4.1. Le prix des Produits/Services sera celui indiqué dans le Contrat (« Prix ») et inclura les frais de préparation d'expédition et d'emballage, mais exclura la TVA, la taxe sur les ventes ou toute autre taxe équivalente, sauf lorsque ces éléments sont présentés dans une ventilation du Prix et convenus par écrit.
4.2. Invoices shall comply with the invoicing requirements on www.unileversuppliers.com	4.2. Les factures seront conformes aux exigences de facturation figurant sur le site www.unileversuppliers.com
4.3. Payment terms are 90 days from receipt of invoice or receipt of Products/ Services if later, except as specified otherwise in the PO or CTC or if restricted under mandatory Applicable Laws.	4.3. Les conditions de paiement sont de 90 jours à compter de la réception de la facture ou des Produits/Services si celle-ci intervient ultérieurement, sauf mention contraire dans le Bon de

Where the day nominated or determined for payment is not a day on which banks are open for general business in the country in which the Buyer is located ("Working Day"), then the day for payment shall be the first Working Day after the day nominated or determined.	commande ou les CTC ou restriction imposée par les lois applicables impératives. Lorsque le jour ainsi désigné ou déterminé pour le paiement n'est pas un jour d'ouverture au public des banques dans le pays où est situé l'Acheteur (« Jour ouvré »), le jour de paiement sera le premier Jour ouvré suivant le jour ainsi désigné ou déterminé.
5. Warranties, Representations, Undertakings and Indemnities	5. Garanties, déclarations, engagements et indemnisations
The Supplier represents, warrants and undertakes to the Buyer that:	Le Fournisseur déclare et garantit à l'Acheteur ce qui suit, et prend les engagements suivants :
5.1. it possesses the requisite skill, experience, knowledge, personnel and facilities necessary to fulfill its obligations under this Agreement. Supplier further possesses and/or is in compliance with all necessary licences, intellectual property ("IP") rights, permits and approvals required to execute, deliver and perform its obligations under this Agreement.	5.1. il possède toutes les compétences, l'expérience, les connaissances, le personnel et les installations nécessaires pour s'acquitter de ses obligations selon le présent Contrat. Le Fournisseur possède et/ou respecte les licences, droits de propriété intellectuelle (« PI »), droits et autorisations nécessaires pour exécuter, délivrer et s'acquitter de ses obligations selon le présent Contrat.
5.2. at the time of provision, the Products/ Services shall, where applicable, be (a) supplied or manufactured in accordance with the specifications for such Products/Services as approved or provided by Buyer ("Specifications"), (b) of good quality, (c) free from any defects, (d) fit for the purpose for which they are reasonably expected to be used and (e) free from any liens, claims, pledges or other encumbrances;	5.2. le cas échéant, au moment de leur fourniture, les Produits/Services seront, (a) fournis ou fabriqués conformément aux spécifications portant sur de tels Produits/Services approuvés ou fournis par l'Acheteur (« Spécifications »), (b) de bonne qualité, (c) exempts de défauts, (d) adaptés à l'utilisation qu'on attend raisonnablement d'en faire et (e) libres de tout privilège, revendication, gage ou charge ;
5.3. the Products/ Services and their supply, sourcing, manufacture, packaging, sale, delivery or the use by the Buyer thereof shall not infringe the IP rights of any third party. In the event of a third party claim for IP infringement in breach of the Agreement, the Supplier shall be liable for, and shall indemnify, defend and hold harmless all UGCs from and against all losses incurred in connection with such claim;	5.3. les Produits/ Services et leur fourniture, approvisionnement, fabrication, conditionnement, vente, livraison ou leur utilisation par l'Acheteur n'enfreignent pas les droits de PI d'un tiers. En cas de recours d'un tiers pour atteinte à la PI en violation du Contrat, le Fournisseur sera responsable et indemnisera, défendra et garantira toutes les UGC contre toutes Pertes subies à la suite de cette réclamation pour atteinte à la PI ;
5.4. it shall and the applicable Products/ Services supplied shall comply with all relevant laws, including but not limited to governmental, legal, regulatory and professional requirements ("Applicable Laws") in force in the countries of manufacture, supply and/or receipt of the Products/ Services and any countries of which it has been notified where	5.4. il respectera, ainsi que tous les Produits/ Services concernés respecteront, toutes les lois applicables, y inclus mais de manière non limitative, les exigences gouvernementales, légales, réglementaires et professionnelles (« Lois applicables ») en vigueur dans les pays de fabrication, fourniture et/ou réception des Produits/ Services et

the Buyer will use the Products/Services or sell products incorporating the Products and the Supplier shall provide Buyer with the information reasonably required by Buyer in order for Buyer to utilise the Products/ Services in compliance with Applicable Laws.	les pays dans lesquels il a été informé que l'Acheteur utilisera les Produits/Services ou vendra des produits incorporant les Produits. Le Fournisseur communiquera à l'Acheteur les informations raisonnablement requises par l'Acheteur pour permettre à ce dernier d'utiliser les Produits/Services en conformité avec les Lois applicables.
6. Responsible Partner Policy Requirements and USQS:	6. Politique de Partenariat Responsable Exigences de la Politique de Partenariat Responsable et USQS :
All references to "You" under this clause are hereby deemed to mean the Supplier.	6.1. (a) Vous confirmez avoir lu la Politique de Partenariat Responsable ("RPP") d'Unilever disponible sur le lien http://www.unilever.com/responsible-sourcing-policy et qui remplace toutes les versions précédentes de la Politique d'approvisionnement Responsable et de la Politique de Partenariat Responsable.
6.1. (a) You confirm that you have read Unilever's Responsible Partner Policy ("RPP") as found at http://www.unilever.com/responsible-partner-policy and understand that it replaces all previous versions of the Responsible Sourcing Policy, Supplier Code or Responsible Business Partner Policy. You represent that you have your own codes of conduct and associated policies and procedures that are consistent with the requirements of the RPP. You therefore agree that you shall ensure that, by the implementation of your own codes of conduct and associated policies and procedures, you and each of your affiliated group companies each can and that you shall meet or exceed all of the requirements of the RPP, inclusive of:	Vous déclarez avoir mis en place un Code de Conduite ainsi que des règles et procédures associées et/ou que vos méthodes et procédures de travail sont conformes aux exigences décrites dans la RPP.
(i) Mandatory Requirements;	Vous vous engagez à ce que, par la mise en œuvre de votre Code de Conduite ainsi que des règles et procédures associées, vous et chacune des sociétés de votre groupe puisse et doive satisfaire ou dépasser toutes les exigences décrites dans la RPP, y compris pour ce qui concerne:
(ii) related Mandatory Management Systems; and	(i) les Exigences Impératives listées dans la RPP;
(iii) as they become binding under the terms of the RPP, the Future Mandatory Requirements.	(ii) les Méthodes et Contrôles Impératifs pour assurer une conformité aux Exigences Impératives;
These three types of requirements are each set-out in the RPP (and are individually and together "RPP Requirements").	(iii) les Futures Exigences Impératives au fur et à mesure qu'elles deviennent impératives selon les termes de la RPP. Ces trois types d'exigences sont énoncés dans la RPP (et sont individuellement et ensemble dénommées les "exigences de la RPP").
(b) You must on request by Unilever register with the supplier assurance and compliance system, referred to as the Unilever Supplier Qualification System ("USQS") or other applicable onboarding platform for downstream partners and any other non-supplier third parties, and complete any steps required to achieve compliance under such platform, including re-registering and updating information related to your organisation and (at your cost) any third-party audits as or when required by Unilever and to rectify any non-compliance identified in	(b) Vous devez, à la demande d'Unilever : - vous inscrire sur la plateforme de conformité des fournisseurs, dénommée « Système de qualification des fournisseurs d'Unilever » ("USQS") ou toute autre plateforme destinée aux

<p>such audits within a timeframe stipulated by Unilever.</p>	<p>partenaires en aval et à tous tiers non-fournisseurs, - effectuer toutes les démarches requises dans le cadre de cette plateforme, y inclus notamment le réenregistrement et la mise à jour des informations relatives à votre organisation ainsi que, à la demande d'Unilever, tout audit par un tiers (à vos frais) et rectifier toute non-conformité identifiée lors de ces audits dans un délai stipulé par Unilever.</p>	<p>and (c) here below are the "Economic Sanctions Requirements":</p> <p>(a) You represent and warrant on the date of this Agreement, on the date of any invoice issued under this Agreement or a related PO, on each date on which each shipment or delivery of products, services and/or materials is dispatched and on each date on which any invoice is settled, that you are: (1) not named on a governmental asset freezing or restricted list, including but not limited to: the United Kingdom Consolidated List of Sanctions Targets, the European Union Consolidated List of Persons, Groups, and Entities subject to EU financial sanctions and the United States Specially Designated Nationals and Blocked Persons List;</p> <p>(2) not organized under the laws of, or providing services or goods from, a jurisdiction subject to comprehensive sanctions; and (3) not controlled, or owned (directly or indirectly) 50% or more in the aggregate, by one or more of any of the foregoing (together, "Restricted Party"), and (4) has not breached any Trade Control Laws.</p> <p>(b) You agree to comply with all applicable Trade Control Laws, including those relating to the direct or indirect use, diversion, trade, export or re-export of products, services and/or materials (including any regulations prohibiting drugs and weapons manufacture). "Trade Control Laws" means all applicable trade or economic sanctions or embargoes, controls on the imports, export, re-export, use, sale, transfer, trade, or otherwise disposal of goods, services or technology, anti-boycott legislation or similar laws or regulations, rules, restrictions, licenses, orders or requirements in force from time to time, or applicable to the use of a currency or a method or route of payment, as the same may be applicable directly or indirectly to you or your value chain. Such laws shall be deemed always to include such laws or regulations in force at the time within the European Union, the United Kingdom, the United States of America. Without limiting the foregoing, in connection with your performance of the contract documents, you shall: (1) not transact (directly or indirectly) with a Restricted Party; and (2) not source (directly or indirectly) any goods or services from a jurisdiction subject to comprehensive sanctions. For territories regarded by Unilever as medium or higher risk territories, as the same are listed from time to time on</p>	<p>b. et c. ci-dessous sont dénommées les "exigences en matière de sanctions économiques" :</p> <p>(a) Vous déclarez et garantissez, à la date du présent contrat, à la date de toute facture émise en vertu du présent contrat ou d'un bon de commande associé, à chaque date à laquelle chaque expédition ou livraison de produits, services et/ou matériels est expédiée et à chaque date à laquelle toute facture est réglée, que votre organisation :</p> <p>(1) ne figure pas sur une liste gouvernementale de gel des avoirs ou de restriction, y compris et de manière non-limitative: - la liste consolidée des cibles des sanctions du Royaume-Uni, - la liste consolidée de l'Union européenne des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE - la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées des États-Unis;</p> <p>(2) n'est pas organisée selon les lois d'une juridiction soumise à des sanctions globales;</p> <p>(3) n'est pas contrôlée ou détenue (directement ou indirectement) à hauteur de 50 % ou plus au total par une ou plusieurs des entités susmentionnées (ensemble, "Partie restreinte"),</p> <p>(4) n'a enfreint aucune loi restrictive du Commerce International.</p> <p>(b) Vous acceptez de respecter toutes les lois restrictives du commerce international, y compris celles relatives à l'utilisation directe ou indirecte, au détournement, au commerce, à l'exportation ou à la réexportation de produits, services et/ou matériaux (y compris toute réglementation interdisant la fabrication de drogues et d'armes). Les "Lois Restrictives du Commerce International" désignent toutes les sanctions ou embargos commerciaux ou économiques applicables, les contrôles sur les importations, exportations, réexportations ainsi que sur l'utilisation, la vente, le transfert, le commerce ou toute autre disposition de biens, de services ou de technologies, la législation anti-boycott ou les lois ou règlements similaires, les règles, les restrictions, les licences, les ordres ou les exigences en vigueur de temps à autre, ou applicables à l'utilisation d'une devise ou d'une méthode ou d'une voie de paiement, tels qu'ils peuvent être applicables directement ou indirectement à vous ou à votre</p>
<p>6.2. ABC Requirements</p> <p>(a) Without limiting any of the RPP Requirements, you represent and undertake that:</p> <p>(i) At the date of the entering into force of the Agreement, you, your directors, officers or employees have not offered, promised, given, authorized, solicited or accepted any undue pecuniary or other undue advantage of any kind (or implied that they will or might do any such thing at any time in the future) in any way connected with the Agreement and that you have taken reasonable measures to prevent subcontractors, agents or any other third parties subject to your control or determining influence, from doing so.</p> <p>(ii) At all times in connection with and throughout the course of the Agreement and thereafter, you will comply with and that you will take reasonable measures to ensure that your subcontractors, agents or other third parties subject to your control or determining influence, will comply with Part I of the ICC Rules on Combating Corruption 2011, which is hereby incorporated by reference into the Agreement, as if written out in the Agreement in full.</p> <p>(iii) No payment shall be made by you, your group affiliated companies, by subcontractors, agents or other third parties to anyone for any reason on behalf of or for the benefit of a Unilever Group company which is not properly and accurately recorded in your books and records, including the amount, purpose and recipient, all of which shall be maintained with supporting documentation.</p>	<p>6.2 Exigences en matière de lutte contre la corruption (ci-après dénommées « ABC »)</p> <p>(a) Sans préjudice de l'ensemble de exigences de la RPP, vous déclarez et vous vous engagez à ce que:</p> <p>(i) A la date d'entrée en vigueur du Contrat, vous, vos administrateurs, dirigeants ou employés n'avez pas offert, promis, donné, autorisé, sollicité ou accepté d'avantage pécuniaire indu ou autre avantage indu de quelque nature que ce soit (ou laissé entendre qu'ils feront ou pourraient faire une telle chose à tout moment à l'avenir) en rapport avec le Contrat et que vous avez pris les mesures nécessaires pour empêcher les sous-traitants, agents ou tout autre tiers soumis à votre contrôle ou à influence, de le faire.</p> <p>(ii) À tout moment, en relation avec le Contrat et tout au long de celui-ci, et par la suite, vous vous conformerez et prendrez toutes mesures nécessaires pour vous assurer que vos sous-traitants, agents ou autres tiers soumis à votre contrôle ou à votre influence déterminante, se conformeront à la Partie I des Règles de la CCI sur la lutte contre la corruption 2011, qui est par la présente incorporée au Contrat, comme si elle était incluse dans le Contrat dans son intégralité.</p> <p>(iii) Aucun paiement ne sera effectué par vous-même, par les sociétés affiliées de votre organisation, par des sous-traitants, des agents ou d'autres tiers à quiconque, pour quelque raison que ce soit, au nom ou au profit d'une société du groupe Unilever, qui ne soit pas correctement et précisément enregistré dans vos livres et comptes, y compris le montant, l'objet et le destinataire, tous ces éléments devant être conservés avec des documents justificatifs.</p>	<p>(a) You represent and warrant on the date of this Agreement, on the date of any invoice issued under this Agreement or a related PO, on each date on which each shipment or delivery of products, services and/or materials is dispatched and on each date on which any invoice is settled, that you are: (1) not named on a governmental asset freezing or restricted list, including but not limited to: the United Kingdom Consolidated List of Sanctions Targets, the European Union Consolidated List of Persons, Groups, and Entities subject to EU financial sanctions and the United States Specially Designated Nationals and Blocked Persons List;</p> <p>(2) not organized under the laws of, or providing services or goods from, a jurisdiction subject to comprehensive sanctions; and (3) not controlled, or owned (directly or indirectly) 50% or more in the aggregate, by one or more of any of the foregoing (together, "Restricted Party"), and (4) has not breached any Trade Control Laws.</p> <p>(b) You agree to comply with all applicable Trade Control Laws, including those relating to the direct or indirect use, diversion, trade, export or re-export of products, services and/or materials (including any regulations prohibiting drugs and weapons manufacture). "Trade Control Laws" means all applicable trade or economic sanctions or embargoes, controls on the imports, export, re-export, use, sale, transfer, trade, or otherwise disposal of goods, services or technology, anti-boycott legislation or similar laws or regulations, rules, restrictions, licenses, orders or requirements in force from time to time, or applicable to the use of a currency or a method or route of payment, as the same may be applicable directly or indirectly to you or your value chain. Such laws shall be deemed always to include such laws or regulations in force at the time within the European Union, the United Kingdom, the United States of America. Without limiting the foregoing, in connection with your performance of the contract documents, you shall: (1) not transact (directly or indirectly) with a Restricted Party; and (2) not source (directly or indirectly) any goods or services from a jurisdiction subject to comprehensive sanctions. For territories regarded by Unilever as medium or higher risk territories, as the same are listed from time to time on</p>	<p>(1) ne figure pas sur une liste gouvernementale de gel des avoirs ou de restriction, y compris et de manière non-limitative: - la liste consolidée des cibles des sanctions du Royaume-Uni, - la liste consolidée de l'Union européenne des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE - la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées des États-Unis;</p> <p>(2) n'est pas organisée selon les lois d'une juridiction soumise à des sanctions globales;</p> <p>(3) n'est pas contrôlée ou détenue (directement ou indirectement) à hauteur de 50 % ou plus au total par une ou plusieurs des entités susmentionnées (ensemble, "Partie restreinte"),</p> <p>(4) n'a enfreint aucune loi restrictive du Commerce International.</p> <p>(b) Vous acceptez de respecter toutes les lois restrictives du commerce international, y compris celles relatives à l'utilisation directe ou indirecte, au détournement, au commerce, à l'exportation ou à la réexportation de produits, services et/ou matériaux (y compris toute réglementation interdisant la fabrication de drogues et d'armes). Les "Lois Restrictives du Commerce International" désignent toutes les sanctions ou embargos commerciaux ou économiques applicables, les contrôles sur les importations, exportations, réexportations ainsi que sur l'utilisation, la vente, le transfert, le commerce ou toute autre disposition de biens, de services ou de technologies, la législation anti-boycott ou les lois ou règlements similaires, les règles, les restrictions, les licences, les ordres ou les exigences en vigueur de temps à autre, ou applicables à l'utilisation d'une devise ou d'une méthode ou d'une voie de paiement, tels qu'ils peuvent être applicables directement ou indirectement à vous ou à votre</p>
<p>6.3. Economic Sanctions Compliance Requirements</p> <p>The requirements within (a), (b)</p>	<p>6.3 Exigences en matière de sanctions économiques</p> <p>Les exigences visées aux points a.,</p>	<p>and (c) here below are the "Economic Sanctions Requirements":</p> <p>(a) You represent and warrant on the date of this Agreement, on the date of any invoice issued under this Agreement or a related PO, on each date on which each shipment or delivery of products, services and/or materials is dispatched and on each date on which any invoice is settled, that you are: (1) not named on a governmental asset freezing or restricted list, including but not limited to: the United Kingdom Consolidated List of Sanctions Targets, the European Union Consolidated List of Persons, Groups, and Entities subject to EU financial sanctions and the United States Specially Designated Nationals and Blocked Persons List;</p> <p>(2) not organized under the laws of, or providing services or goods from, a jurisdiction subject to comprehensive sanctions; and (3) not controlled, or owned (directly or indirectly) 50% or more in the aggregate, by one or more of any of the foregoing (together, "Restricted Party"), and (4) has not breached any Trade Control Laws.</p> <p>(b) You agree to comply with all applicable Trade Control Laws, including those relating to the direct or indirect use, diversion, trade, export or re-export of products, services and/or materials (including any regulations prohibiting drugs and weapons manufacture). "Trade Control Laws" means all applicable trade or economic sanctions or embargoes, controls on the imports, export, re-export, use, sale, transfer, trade, or otherwise disposal of goods, services or technology, anti-boycott legislation or similar laws or regulations, rules, restrictions, licenses, orders or requirements in force from time to time, or applicable to the use of a currency or a method or route of payment, as the same may be applicable directly or indirectly to you or your value chain. Such laws shall be deemed always to include such laws or regulations in force at the time within the European Union, the United Kingdom, the United States of America. Without limiting the foregoing, in connection with your performance of the contract documents, you shall: (1) not transact (directly or indirectly) with a Restricted Party; and (2) not source (directly or indirectly) any goods or services from a jurisdiction subject to comprehensive sanctions. For territories regarded by Unilever as medium or higher risk territories, as the same are listed from time to time on</p>	<p>b. et c. ci-dessous sont dénommées les "exigences en matière de sanctions économiques" :</p> <p>(a) Vous déclarez et garantissez, à la date du présent contrat, à la date de toute facture émise en vertu du présent contrat ou d'un bon de commande associé, à chaque date à laquelle chaque expédition ou livraison de produits, services et/ou matériels est expédiée et à chaque date à laquelle toute facture est réglée, que votre organisation :</p> <p>(1) ne figure pas sur une liste gouvernementale de gel des avoirs ou de restriction, y compris et de manière non-limitative: - la liste consolidée des cibles des sanctions du Royaume-Uni, - la liste consolidée de l'Union européenne des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE - la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées des États-Unis;</p> <p>(2) n'est pas organisée selon les lois d'une juridiction soumise à des sanctions globales;</p> <p>(3) n'est pas contrôlée ou détenue (directement ou indirectement) à hauteur de 50 % ou plus au total par une ou plusieurs des entités susmentionnées (ensemble, "Partie restreinte"),</p> <p>(4) n'a enfreint aucune loi restrictive du Commerce International.</p> <p>(b) Vous acceptez de respecter toutes les lois restrictives du commerce international, y compris celles relatives à l'utilisation directe ou indirecte, au détournement, au commerce, à l'exportation ou à la réexportation de produits, services et/ou matériaux (y compris toute réglementation interdisant la fabrication de drogues et d'armes). Les "Lois Restrictives du Commerce International" désignent toutes les sanctions ou embargos commerciaux ou économiques applicables, les contrôles sur les importations, exportations, réexportations ainsi que sur l'utilisation, la vente, le transfert, le commerce ou toute autre disposition de biens, de services ou de technologies, la législation anti-boycott ou les lois ou règlements similaires, les règles, les restrictions, les licences, les ordres ou les exigences en vigueur de temps à autre, ou applicables à l'utilisation d'une devise ou d'une méthode ou d'une voie de paiement, tels qu'ils peuvent être applicables directement ou indirectement à vous ou à votre</p>

<p>https://www.unilever.com/suppliers/terms-and-conditions/, you agree to promptly disclose for medium or higher-risk territories all information requested reasonably by Unilever in order to verify your compliance with this paragraph along the entire value chain, so as to verify that no breach of Trade Control Laws has occurred or is occurring.</p> <p>(c) Without limiting other requirements, you must (at your own cost) maintain comprehensive, accurate and reliable records of all activities undertaken to comply with the foregoing Economic Sanctions Requirements, evidencing in particular your screening of counterparties and their paying and remitting banks at each stage of the value chain for the involvement of Restricted Parties. You shall promptly alert Unilever to any known potential or apparent violations of any of the Economic Sanctions Requirements and cooperate in any investigation or remedial action.</p>	<p>chaîne de valeur. Ces lois seront toujours réputées inclure les lois ou règlements en vigueur à ce moment-là au sein de l'Union européenne, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique.</p> <p>Sans préjudice de ce qui précède, dans le cadre de l'exécution des documents contractuels, vous ne devez pas :</p> <p>(1) effectuer de transaction (directement ou indirectement) avec une Partie restreinte ;</p> <p>(2) vous approvisionner (directement ou indirectement) en biens ou services auprès d'une juridiction soumise à des sanctions globales.</p> <p>Pour les territoires considérés par Unilever comme des territoires à risque moyen ou élevé, tels qu'ils sont répertoriés sur https://www.unilever.com/suppliers/terms-and-conditions/, vous acceptez de divulguer rapidement toutes les informations demandées par Unilever afin de vérifier votre conformité avec le présent paragraphe tout au long de la chaîne de valeur, et de nous permettre à Unilever de s'assurer qu'aucune violation des lois sur le contrôle du commerce n'a eu lieu ou n'est en cours.</p> <p>(c) Sans préjudice de l'ensemble des autres exigences, vous devez (à vos propres frais) tenir des comptes complets, précis et fiables de toutes les actions prises pour vous conformer aux Exigences en matière de Sanctions Economiques susmentionnées, prouvant en particulier que vous contrôlez les contreparties, les banques de paiement et de remise à chaque étape de la chaîne de valeur au sujet des Parties Restreintes. Vous devez rapidement alerter Unilever de toute violation potentielle ou apparente connue de l'une des Exigences en matière de sanctions économiques et coopérer à toute enquête ou action corrective.</p>	<p>(>25% shareholding), a member of the senior management team, member of the Board of Director, or key individual in your company group or in an associated person, including subcontractors who will be responsible for the provision of goods / services to Unilever; and</p> <p>(iii) if, at any point, you are unable to meet or comply with one or more of the requirements of the RPP, ABC or Economic Sanctions Requirements.</p> <p>(b) If any member of your company group fails to meet or comply with one or more of the requirements of the RPP, ABC or Economic Sanctions Requirements, then where Unilever considers that such a breach can be remediated, you shall take all further steps as reasonably stipulated by Unilever to remedy the breach, including the implementation of adequate procedures so that no such breach will occur again.</p> <p>(c) If Unilever has a reasonable basis to believe that a member of your company group or any subcontractor of the same is not in compliance with or does not meet one or more of the requirements of the RPP, ABC or Economic Sanctions Requirements, or where concerns arising out of a confirmed breach are material and the breach cannot be or is not remedied in accordance with the requirements set out above, then Unilever shall have the right, exercisable at Unilever's sole discretion:</p> <p>(i) to suspend by notice, without Unilever Group company liability arising, immediately any and all services and payments under any purchase order and/or this Agreement; and/or</p> <p>(ii) to terminate without Unilever Group company liability arising, immediately on notice any purchase order and/or this Agreement.</p> <p>(d) Without limiting the rights under this clause, any breach of the RPP, ABC, or Economic Sanctions Requirements shall be rectified by you at your cost within the timeframe stipulated by Unilever and shall be prevented from re-occurrence.</p> <p>(e) You agree to indemnify and hold each Unilever Group company and their officers harmless against all costs, claims, damages and expenses which Unilever Group companies or their contractors may be liable for or suffer, including fines and costs of defence, and settlements payable to an entity or person, due to any alleged or actual failure by you or</p>	<p>(ii) si un agent public (ou une personne qui a été un agent public au cours des deux années précédentes) devient un actionnaire important (>25% de participation), un membre de l'équipe de direction, un membre du conseil d'administration ou une personne clé de votre groupe de sociétés ou d'une personne associée, y compris les sous-traitants qui seront responsables de la fourniture de biens/services à Unilever ; et</p> <p>(iii) si, à tout moment, vous n'êtes pas en mesure de satisfaire ou de vous conformer à une ou plusieurs des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques.</p> <p>(b) Si un membre de votre groupe de sociétés ne respecte pas ou ne se conforme pas à une ou plusieurs des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques et si Unilever considère qu'il est possible de remédier à cette violation, vous devez alors prendre toutes les mesures supplémentaires raisonnablement stipulées par Unilever pour remédier à la violation, y compris la mise en œuvre de procédures adéquates pour éviter qu'une telle violation se reproduise.</p> <p>(c) Si Unilever a une raison de croire qu'un membre de votre groupe de sociétés ou un de ses sous-traitants ne respecte pas ou ne satisfait pas à une ou plusieurs des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques, ou lorsque les préoccupations découlant d'une violation confirmée sont importantes et que la violation ne peut pas être ou n'est pas corrigée conformément aux exigences énoncées ci-dessus, Unilever aura alors le droit, pouvant être exercé à la seule discrétion d'Unilever :</p> <p>(i) De suspendre par une simple information préalable et sans que la responsabilité de la société du groupe Unilever ne soit engagée, immédiatement tous les services et paiements en vertu de tout bon de commande et/ou du présent contrat ; et/ou</p> <p>(ii) de résilier immédiatement, sans que la responsabilité de la société du groupe Unilever ne soit engagée, tout bon de commande et/ou le présent contrat.</p> <p>(d) Sans préjudice des droits en vertu de la présente clause, toute violation des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière</p>
<p>6.4. Breach of RPP, ABC, or Economic Sanctions Requirements</p> <p>(a) You shall promptly alert Unilever:</p> <p>(i) regarding any known potential or apparent violations of any of the RPP, ABC, or Economic Sanctions Requirements, and cooperate in any investigation thereof and remedial action;</p> <p>(ii) if a public official (or a person who has been a public official within the previous two years) becomes a significant shareholder</p>	<p>6.4 Violation des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences relatives aux sanctions économiques</p> <p>(a) Vous devez alerter rapidement Unilever dans les cas suivants :</p> <p>(i) En cas de violation potentielle ou apparente connue de l'une des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques, et coopérer à toute enquête à ce sujet et à toute mesure corrective ;</p>		

<p>your company group to comply with or failure to meet one or more of the RPP, ABC or Economic Sanctions Requirements.</p>	<p>de sanctions économiques doit être rectifiée par vous à vos frais dans le délai stipulé par Unilever et ne doit pas se reproduire.</p> <p>(e) Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité chaque société du groupe Unilever et leurs dirigeants à l'égard de tous les coûts, réclamations, dommages et dépenses dont les sociétés du groupe Unilever ou leurs contractants pourraient être responsables ou qu'ils pourraient subir, y compris les amendes et les coûts de défense, et les règlements payables à une entité ou à une personne, en raison de tout manquement présumé ou réel de votre part ou de celle de votre groupe de sociétés à l'égard d'une ou de plusieurs des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques.</p>
<p>6.5. Update of RPP, ABC, or Economic Sanctions Requirements:</p> <p>Unilever may from time to time amend and update the RPP, ABC and Economic Sanctions Requirements, and shall inform you of such amendments and updates, at no cost to Unilever. If you are not then able to meet one or more of the requirements imposed by the amendments or updates, then you must contact Unilever within 8-weeks of Unilever informing of such amendment or update in order to agree with Unilever an implementation plan and schedule for such requirements. Where any failure to meet or failure to comply with RPP, ABC, and Economic Sanctions Requirements leads to a breach of applicable law by you, you must inform Unilever and comply with the requirement and the applicable law immediately.</p> <p>Notwithstanding the conflict provisions of these Terms, Parties agree that (i) where a Unilever Purchasing Agreement, Unilever contract or other written contract exists, where such written contract does not explicitly refer to the RPP, or (ii) in the absence of any written agreement, that this clause shall apply. Where parties have any agreed deviations to the RPP, such agreed RPP shall be incorporated into these terms and shall prevail in the event of conflict with the RPP.</p>	<p>6.5 Mise à jour des exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques</p> <p>Unilever peut à tout moment modifier et mettre à jour les exigences de la RPP, l'ABC ou les exigences en matière de sanctions économiques, et doit vous informer de ces modifications et mises à jour, sans frais pour Unilever. Si vous n'êtes pas alors en mesure de satisfaire à une ou plusieurs des exigences résultant des modifications ou mises à jour, vous devez alors contacter Unilever dans les 8 semaines suivant le moment où Unilever vous a informé de cette modification ou mise à jour afin de convenir avec Unilever d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre de ces exigences. Lorsqu'un manquement ou un défaut de conformité aux exigences de la RPP, l'ABC ou des exigences en matière de sanctions économiques entraîne une violation de la loi applicable de votre part, vous devez en informer Unilever et vous conformer à l'exigence et à la loi applicable immédiatement.</p>
<p>6.6. Conflict Minerals</p> <p>Supplier must complete a questionnaire, provided from time to time by Unilever, designed to</p>	<p>6.6 Minerais de conflit</p> <p>Le Fournisseur doit remplir un questionnaire, fourni par Unilever et conçu pour identifier la présence potentielle de "minerais</p>

<p>identify the potential presence of "conflict minerals" (as defined under applicable laws) in any products. If requested by Unilever based on the results of such questionnaire, Supplier must perform appropriate due diligence on its supply chain in order to identify the actual presence and origin of conflict minerals in any product no later than thirty (30) days following each calendar year. Unilever may not necessarily ask Supplier to complete a questionnaire if Unilever determines the items Supplier provides do not contain conflict minerals.</p>	<p>de conflit " (tels que définis par les lois applicables) dans tout produit.</p> <p>Si Unilever en fait la demande, et sur la base des résultats de ce questionnaire, le Fournisseur doit effectuer un audit complet et approfondi sur sa chaîne d'approvisionnement afin d'identifier la présence et l'origine réelles des minerais de conflit dans les produits, et au plus tard trente (30) jours après chaque année civile. Unilever ne demandera pas nécessairement au Fournisseur de remplir un questionnaire si Unilever détermine que les produits fournis par le Fournisseur ne contiennent pas de minerais de conflit.</p>
<p>7. Confidentiality</p>	<p>7. Confidentialité</p>
<p>7.1. The Buyer will disclose or make available to the Supplier information relating to Unilever group business or products ("Confidential Information"). The existence and content of these Terms and the Agreement are also Confidential Information.</p>	<p>7.1. L'Acheteur divulguera ou mettra à la disposition du Fournisseur des informations se rapportant aux activités ou produits du groupe Unilever (« Informations confidentielles »). L'existence et le contenu des présentes Conditions et du Contrat sont également des Informations confidentielles.</p>
<p>7.2. The Supplier undertakes (a) to keep all Confidential Information strictly confidential and (b) not to use any Confidential Information for any purpose other than in complying with its obligations under the Agreement and (c) not to disclose any Confidential Information to any person other than its officers and employees, except to the extent it is necessary for the purpose of performing its obligations under the Agreement. The undertaking shall not apply to the extent Confidential Information is information in the public domain through no fault of the Supplier or the Supplier is required to disclose it by law. Any breach of the Supplier's obligations under this clause by its officers and employees shall be deemed to be a breach by the Supplier. Except to the extent required under Applicable Laws or necessary for the performance of remaining obligations under the Agreement, all Confidential Information shall be returned to the Buyer or, if requested, destroyed on termination or expiry of the Agreement.</p>	<p>7.2. Le Fournisseur s'engage (a) à préserver la stricte confidentialité des Informations confidentielles et (b) à ne pas utiliser d'Informations confidentielles à des fins autres que le respect de ses obligations découlant du Contrat et (c) à ne pas divulguer d'Informations confidentielles à un tiers à l'exception de ses cadres et employés, sauf dans la mesure nécessaire afin d'exécuter ses obligations conformément au Contrat. L'engagement ne s'appliquera pas lorsque les Informations confidentielles sont des informations se trouvant dans le domaine public sans que cela résulte d'une faute du Fournisseur ou bien lorsque le Fournisseur est dans l'obligation légale de les divulguer. Tout manquement aux obligations du Fournisseur découlant de la présente clause par ses cadres et employés sera considéré comme un manquement du Fournisseur. Sauf si requis par les Lois applicables ou nécessaires pour l'exécution des obligations restantes découlant du Contrat, toutes les Informations confidentielles seront restituées à l'Acheteur ou, sur demande, détruites à la résiliation ou à l'expiration du Contrat.</p>
<p>8. Intellectual Property Rights</p>	<p>8. Droits de propriété intellectuelle</p>

<p>8.1. Each party shall remain the owner of all IP owned by it before the start of its relationship with the other party independently or created outside the scope of such relationship ("Background IP"). The Buyer shall remain the owner of IP, whether existing or future, relating to or created in the course of the Supplier's performance of its obligations under the Agreement and as such Supplier shall assign and shall procure that all third parties assign to the Buyer with full title guarantee, the IP rights in the deliverables, including any customisations to the Products/ Services, but excluding the Supplier's Background IP. Where assignment of title is not legally feasible, Supplier hereby grants and shall procure that all third parties grant to Unilever/Buyer, a world-wide, perpetual, irrevocable, non-exclusive, assignable, royalty-free licence (with full right to sublicense) to use, reproduce, exploit, modify, alter or integrate the Products/ Services without restriction. For all copyright work created under this Agreement, Supplier shall complete and maintain a copyright record form containing all necessary information including the author, work, date and place.</p>	<p>8.1. Chaque partie restera propriétaire de toute la PI qui lui appartenait avant le début de sa relation avec l'autre partie ou créée en dehors du cadre de cette relation, et indépendamment de celle-ci (« PI préexistante »). L'Acheteur restera propriétaire de la PI, existante ou future, se rapportant à ou créée au cours de l'exécution par le Fournisseur de ses obligations découlant du Contrat. Ainsi, le Fournisseur cèdera et fera en sorte que tous les tiers cèdent à l'Acheteur, avec toutes les garanties d'usage, les droits de PI des éléments livrables, y compris la personnalisation des Produits/Services, mais à l'exclusion des PI préexistantes du Fournisseur. Lorsque la cession n'est pas légalement réalisable, le Fournisseur accorde par les présentes et fera en sorte que tous les tiers accordent à Unilever/l'Acheteur une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, cessible et sans royalties (avec tous les droits d'accorder des sous-licences) pour utiliser, reproduire, exploiter, modifier ou intégrer les Produits/Services sans restriction. Pour tous les travaux sous copyright créés au titre du présent Contrat, le Fournisseur remplira et maintiendra un formulaire d'enregistrement de copyright contenant toutes les informations nécessaires, y compris l'auteur, le travail, la date et le lieu.</p>
<p>8.2. Each Supplier shall permit the use of its and its affiliates' Background IP, to the extent reasonably necessary in order for any UGC and its respective suppliers, copackers and repackers to utilize customized IP owned or licensed by any UGC ("Unilever IP") under the Agreement to make, use, modify, incorporate, develop or supply the Products/ Services.</p>	<p>8.2. Chaque Fournisseur autorisera l'utilisation de sa PI préexistante et celle de ses affiliées dans la mesure du nécessaire pour permettre à une UGC et ses fournisseurs, co-emballeurs et ré-emballeurs d'utiliser la PI personnalisée appartenant à ou détenue sous licence par une UGC (« PI Unilever ») au titre du Contrat, de fabriquer, utiliser, modifier, incorporer, développer ou fournir les Produits/ Services.</p>
<p>8.3. The Supplier a) shall supply all Products/ Services that require Unilever IP exclusively for each Buyer and (b) shall not and shall procure that its affiliates do not supply such Products/ Services or any components that contain Unilever IP (or any products which embody any Unilever IP) to, or permit them to be provided, distributed or sold, directly or indirectly, to any person other than a UGC or a third party nominated by a UGC, including co-manufacturers, copackers and repackers ("Third Party"). No Supplier shall sell, market or distribute any lookalikes,</p>	<p>8.3. Le Fournisseur a) fournira les Produits/Services exigeant une PI Unilever exclusivement à chaque Acheteur et (b) ne fournira pas et fera en sorte que ses affiliés ne fournissent pas de tels Produits/Services ou composants contenant une PI Unilever (ou des produits représentant une PI Unilever) , ou n'autorisera qu'ils soient fournis, distribués ou vendus, directement ou indirectement, à une personne autre qu'une UGC ou un tiers nommé par une UGC, y compris les co-fabricants, co-emballeurs et ré-emballeurs (« Tiers »). Aucun Fournisseur ne vendra, mettra sur</p>

<p>counterfeit, defective or surplus products containing or embodying any Unilever IP.</p>	<p>le marché ou distribuera de copies parasitaires, produits contrefaits, défectueux ou produits en surplus contenant ou représentant une PI Unilever.</p>
<p>8.4. The Supplier shall ensure all defective, obsolete or excess materials containing Unilever IP are rendered unsuitable for usage. The Supplier shall provide evidence of compliance with this provision to Buyer when required.</p>	<p>8.4. Le Fournisseur fera en sorte que tous les matériels défectueux, obsolètes ou en surplus contenant une PI Unilever soient rendus inaptes à l'utilisation. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur sur demande toute preuve de la conformité à cette disposition.</p>
<p>9. Data Protection and Privacy</p>	<p>9. Protection des données et vie privée</p>
<p>9.1. The definitions below will have the following meaning: "Controller", "Personal Data Breach", "Data Subject", "Personal Data" "Processing" (including the derivatives "Processed" and "Process") and "Processor", have the meanings given in the GDPR or, where relevant, the meaning of the essentially equivalent terms in other applicable Data Protection Laws; "Data Protection Laws" means any applicable law relating to the Processing, privacy, and use of Personal Data including: (i) European Parliament Regulation (EU) 2016/679 (the "GDPR"); (ii) any corresponding national laws or regulations; (iii) the California Consumer Privacy Act, Cal. Civ. Code §§ 1798.100 et seq (the "CCPA"); and (iv) corresponding guidance, codes or certification mechanisms of the relevant regulatory authority regarding such laws; "including", "includes" means "including/includes without limitation"; "UPD" means Personal Data provided or made available to Supplier by (or collected or created for) UGC or a Buyer in connection with this Agreement.</p>	<p>9.1. Les définitions ci-dessous auront la signification suivante : « Responsable du traitement », « Violation de données personnelles », « Sujet de données », « Données personnelles », « Traitement » (y compris les dérivés « Traités » et « Processus ») et « Sous-traitant », ont la signification donnée dans le GDPR ou, le cas échéant, la signification des termes essentiellement équivalents dans d'autres lois applicables sur la protection des données ; « Lois sur la protection des données » désigne toute loi applicable relative au traitement, à la confidentialité et à l'utilisation des données personnelles, y compris : (i) le règlement du Parlement européen (UE) 2016/679 (le «RGPD»); (ii) toute loi ou réglementation nationale correspondante; (iii) le California Consumer Privacy Act, Cal. Civ. Code §§ 1798.100 et suivants (le «CCPA»); et (iv) les directives, codes ou mécanismes de certification correspondants de l'autorité de régulation compétente concernant ces lois; «y compris», «inclut» signifie «y compris / inclut sans limitation»; «UPD» signifie les données personnelles fournies ou mises à la disposition du fournisseur par (ou collectées ou créées pour) UGC ou un acheteur dans le cadre du présent accord.</p>
<p>9.2. Reference to laws includes subordinate legislation and means that law as amended or re-enacted from time to time.</p>	<p>9.2. La référence aux lois comprend la législation subordonnée et signifie que cette loi telle que modifiée ou rééditée de temps à autre.</p>
<p>9.3. A reference to UGC in this clause means UGC or the Buyer that is the Controller of the relevant Personal Data for the</p>	<p>9.3. Une référence à UGC dans cette clause signifie UGC ou l'acheteur qui est le contrôleur des données personnelles pertinentes</p>

particular Processing.	pour le traitement particulier.
9.4. For the Services, the Supplier is a Processor acting only on UGC's documented instructions. The context for and purposes of Processing UPD is the Supplier's provision of the Services under this Agreement. It will include all Processing activities required to perform the Services, will relate to various categories of Personal Data (which may include personal and contact details, employment information, marketing information, financial or payment details) and will affect Data Subjects (which may include UGC employees and staff, customer and clients), as more particularly recorded by the parties. No special categories of Personal Data will be Processed without UGC's prior written approval. UPD shall be Processed for the Agreement duration and following termination or expiry as required to comply with the deletion/return obligations below.	9.4. Pour les Services, le Fournisseur est un Sous-traitant agissant uniquement sur les instructions documentées d'UGC. Le contexte et les objectifs du Traitement des UPD sont la fourniture des Services par le Fournisseur en vertu du présent Contrat. Il comprendra toutes les activités de traitement requises pour exécuter les services, concernera diverses catégories de données personnelles (qui peuvent inclure des coordonnées personnelles et de contact, des informations sur l'emploi, des informations marketing, des détails financiers ou de paiement) et affectera les personnes concernées (qui peuvent inclure UGC, salariés et collaborateurs, clients et clients), comme en témoignent plus particulièrement les parties. Aucune catégorie particulière de données personnelles ne sera traitée sans l'approbation écrite préalable de UGC. L'UPD sera traité pendant la durée du contrat et après la résiliation ou l'expiration, comme requis pour se conformer aux obligations de suppression / retour ci-dessous.
9.5. The parties may, individually as separate Controllers, need to Process Personal Data of each other's representatives. The Supplier may also Process UPD for the purposes of providing the Services as a separate Controller in some respects, as agreed in writing by the parties.	9.5. Les parties peuvent, individuellement en tant que contrôleurs distincts, avoir besoin de traiter les données personnelles de leurs représentants respectifs. Le fournisseur peut également traiter UPD aux fins de fournir les services en tant que contrôleur distinct à certains égards, comme convenu par écrit par les parties.
9.6. The Supplier will only Process UPD in accordance with this Agreement as necessary to provide the Services to UGC.	9.6. Le fournisseur ne traitera UPD conformément au présent accord que si nécessaire pour fournir les services à UGC.
9.7. The Supplier shall: (i) comply with and Process all UPD in accordance with applicable Data Protection Laws; (ii) co-operate and assist UGC with any data protection impact assessments and consultations with (or notifications to) or responding to questions from or investigations by regulators or supervisory authorities; and (iii) promptly inform UGC if any of its instructions infringe Data Protection Laws.	9.7. Le fournisseur doit: (i) respecter et traiter toutes les UPD conformément aux lois applicables en matière de protection des données; (ii) coopérer et assister l'UGC pour toute analyse d'impact sur la protection des données et consultations avec (ou notifications à) ou répondre aux questions ou aux enquêtes des régulateurs ou des autorités de contrôle; et (iii) informer rapidement UGC si l'une de ses instructions enfreint les lois sur la protection des données.
9.8. Where the CCPA applies, the Parties acknowledge and agree that (a) the Supplier shall act as a "Service Provider," as such term is defined in the CCPA, and shall collect, access, maintain, use,	9.8. Lorsque le CCPA s'applique, les parties reconnaissent et conviennent que (a) le fournisseur doit agir en tant que «fournisseur de services», tel que ce terme est défini dans le CCPA, et doit

process and transfer UPD solely for the purpose of performing the Supplier's obligations under this Agreement for or on behalf of Company and for no commercial purpose other than the performance of such obligations;	collecter, accéder, maintenir, utiliser, traiter et transférer les UPD uniquement pour le but de l'exécution des obligations du Fournisseur en vertu du présent Contrat pour ou au nom de la Société et à aucune fin commerciale autre que l'exécution de ces obligations; (b) le fournisseur ne doit pas vendre, divulguer, libérer, transférer, mettre à disposition ou autrement communiquer toute UPD à un tiers sans le consentement écrit préalable de UGC, autre que les divulgations (i) à un sous-traitant à des fins commerciales conformément à un accord écrit visant à protéger UPD de la même manière que celle prévue dans les présentes, (ii) à un tiers si nécessaire pour se conformer aux lois applicables, ou (iii) tel qu'autorisé par l'CCPA.
(b) the Supplier shall not sell, disclose, release, transfer, make available or otherwise communicate any UPD to any third party without the prior written consent of UGC, other than disclosures (i) to a sub-contractor for a business purpose pursuant to a written agreement to protect UPD in the same manner as provided herein, (ii) to a third party as necessary to comply with applicable laws, or (iii) as otherwise permitted by the CCPA.	
9.9. The Supplier shall ensure that its personnel are subject to an appropriate contractual or statutory duty of confidentiality in relation to the UPD.	9.9. Le Fournisseur veillera à ce que son personnel soit soumis à une obligation contractuelle ou légale appropriée de confidentialité en relation avec l'UPD.
9.10. Supplier personnel shall cease Processing UPD when it is no longer necessary to do so to provide the Services or earlier within 15 business days of UGC's instruction to do so unless it is subject to a legal obligation to retain the UPD. At UGC's option, the Supplier shall securely delete or return that data and shall certify to UGC in writing that it (including its group companies) and each subcontractor has done so.	9.10. Le personnel du fournisseur doit cesser de traiter les UPD lorsqu'il n'est plus nécessaire de le faire pour fournir les Services ou plus tôt dans les 15 jours ouvrables suivant l'instruction d'UGC de le faire, sauf s'il est soumis à une obligation légale de conserver les UPD. Au choix d'UGC, le Fournisseur supprimera ou restituera ces données en toute sécurité et certifiera par écrit à UGC qu'il (y compris ses sociétés du groupe) et chaque sous-traitant l'ont fait.
9.11. If the Supplier receives any complaints, claims or requests in relation to Processing of UPD (particularly those relating to the exercise of Data Subject rights), it shall, without undue delay, forward such to UGC and cooperate and assist UGC with responding to such as directed by UGC.	9.11. Si le fournisseur reçoit des plaintes, réclamations ou demandes relatives au traitement des UPD (en particulier celles relatives à l'exercice des droits de la personne concernée), il doit, sans retard indu, les transmettre à UGC et coopérer et aider UGC à répondre à des réalisés par UGC.
9.12. The Supplier warrants it has implemented and shall maintain appropriate technical and organisational measures to protect UPD against a Personal Data Breach, which shall at all times satisfy, at a minimum, the standards required by Data Protection Laws.	9.12. Le fournisseur garantit qu'il a mis en œuvre et maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger UPD contre une violation de données personnelles, qui doivent à tout moment satisfaire, au minimum, aux normes requises par les lois sur la protection des données.
9.13. If the Supplier becomes aware of any Personal Data Breach, it shall without undue delay (and in any event within 24	9.13. Si le fournisseur prend connaissance d'une violation de données personnelles, il doit sans délai indu (et en tout état de cause

hours) notify UGC, investigate the Personal Data Breach, remediate/mitigate any damage and prevent re-occurrence (providing UGC with detailed related information throughout), and cooperate in informing the relevant supervisory authorities or affected Data Subjects.	dans les 24 heures) informer UGC, enquêter sur la violation des données personnelles, remédier / atténuer tout dommage et empêcher la réapparition (en fournissant à UGC des informations détaillées sur les informations tout au long de la procédure) et coopèrent pour informer les autorités de contrôle compétentes ou les personnes concernées
9.14. The Supplier may appoint sub-processors or allow its group companies to Process UPD. The Supplier shall notify UGC before the appointment of a new or replacement sub-processor and shall provide UGC with a reasonable period of time to object to the appointment or replacement of any such sub-processor. The Supplier shall use its reasonable endeavours to respond to any objection raised by UGC including, if UGC's objection cannot be adequately addressed, the appointment of an alternative sub-processor.	9.14. Le fournisseur peut désigner des sous-traitants ou autoriser les sociétés de son groupe à traiter les UPD. Le Fournisseur informera UGC avant la nomination d'un nouveau sous-traitant ou d'un remplaçant et fournira à UGC un délai raisonnable pour s'opposer à la nomination ou au remplacement d'un tel sous-traitant. Le fournisseur doit déployer tous les efforts raisonnables pour répondre à toute objection soulevée par UGC, y compris, si l'objection d'UGC ne peut être traitée de manière adéquate, la nomination d'un sous-traitant alternatif.
9.15. Supplier shall ensure subcontractors are contractually bound to the same obligations as contained in this Agreement and shall remain fully liable to UGC for a subcontractor's performance, as well as for any of its acts or omissions relating to its Processing of Personal Data.	9.15. Le fournisseur doit s'assurer que les sous-traitants sont contractuellement liés aux mêmes obligations que celles contenues dans le présent accord et restent entièrement responsables envers UGC de la performance d'un sous-traitant, ainsi que de ses actes ou omissions relatifs à son traitement des données personnelles.
9.16. The Supplier (or any subcontractor) shall only transfer UPD from the UK/EEA to a country outside the EEA or an international organisation where such transfer has been approved in writing by UGC, is subject to appropriate safeguards, and otherwise complies with Data Protection Laws.	9.16. Le fournisseur (ou tout sous-traitant) ne transférera UPD du Royaume-Uni / EEE que vers un pays en dehors de l'EEE ou une organisation internationale où un tel transfert a été approuvé par écrit par UGC, est soumis à des garanties appropriées et se conforme par ailleurs aux lois sur la protection des données.
9.17. The Supplier shall maintain complete and accurate records and information to demonstrate its compliance with this clause 9 (promptly providing these to UGC on request) and allow for audits by UGC or its designated representatives.	9.17. Le fournisseur doit conserver des enregistrements et des informations complets et exacts pour démontrer sa conformité à la présente clause 9 (en les fournissant rapidement à UGC sur demande) et permettre des audits par UGC ou ses représentants désignés.
10. Records, Business Continuity	10. Registres, continuité des activités
10.1. The Supplier shall keep appropriate records (including in respect of ingredients, components and quality control of the Products) for no less than: 5 years; or 7 years for financial information. The Supplier shall at all times upon reasonable notice, allow the Buyer	10.1. Le fournisseur tiendra des registres appropriés (y compris en ce qui concerne les ingrédients, les composants et le contrôle de la qualité des produits) pendant au moins : 5 ans ; ou jusqu'à 10 ans pour l'information financière. Le fournisseur doit à tout moment,

to enter, access, inspect and audit (i) all information, documentation and records related to the Products/ Services, and (ii) the location, equipment, stocks, methods used and performance by the Supplier in the preparation, manufacture, packaging, storage, handling and supply of the Products/ Services.	moyennant une notification dans un délai de préavis raisonnable, permettre à l'acheteur de saisir, accéder, inspecter et auditer (i) tous les renseignements, documents et archives relatifs aux produits / services, et (ii) l'emplacement, l'équipement, les stocks et les méthodes utilisés et les performances du fournisseur dans la préparation, la fabrication, le conditionnement, le stockage, la manipulation et la fourniture des produits / services.
10.2. The Supplier shall reliably back up all personal? data provided, used or generated in connection with the Products/Services (with respect to electronic data, in encrypted form of no less than 256 bit key strength) and shall otherwise establish and maintain adequate organisational and technical safeguards against the destruction, theft, use, disclosure or loss of such data in the possession or control of the Supplier.	10.2. Le fournisseur sauvegardera de manière fiable toutes les données personnelles ? fournies, utilisées ou générées en relation avec les produits / services (en ce qui concerne les données électroniques, sous forme cryptée d'au moins 256 bits) et établira et maintiendra des sauvegardes organisationnelles et techniques appropriées contre la destruction, le vol, l'utilisation, la divulgation ou la perte de ces données en la possession ou sous le contrôle du fournisseur.
10.3. The Supplier must manage the security of their systems with respect to identifying and resolving security weaknesses and limiting access to systems/data to authorised individuals.	10.3. Le fournisseur doit gérer la sécurité de ses systèmes en ce qui concerne l'identification et la résolution des faiblesses de sécurité et la limitation de l'accès aux systèmes / données aux personnes autorisées.
11. Term and Termination	11. Durée et résiliation
11.1. The Agreement shall apply until the expiry or termination of all relevant periods or fulfilment of relevant volumes specified in any part of the Agreement.	11.1. Le Contrat s'appliquera jusqu'à l'expiration ou la fin de toutes les périodes visées, ou jusqu'à l'exécution des volumes concernés spécifiés dans une partie du Contrat.
11.2. The Agreement may be terminated earlier in whole or part by the Buyer without any penalty or further obligation or liability:	11.2. Le Contrat peut être résilié en tout ou partie par l'Acheteur sans pénalité ou autre obligation ou responsabilité :
(a) on 10 days' written notice in the event of material breach of this Agreement by the Supplier or breach by the Supplier of more than 20% of the number of POs submitted by the Buyer in any preceding 3 months period:	(a) moyennant 10 jours de préavis écrit en cas de violation substantielle du présent Contrat par le Fournisseur ou en cas de non-respect par le Fournisseur de plus de 20 % du nombre de Bons de commande soumis par l'Acheteur au cours des trois derniers mois ;
(b) on no less than 7 days' written notice where there is material or deliberate or persistent non-compliance with clause 6.1;	(b) moyennant un minimum de 7 jours de préavis écrit en cas de non-conformité substantielle ou délibérée ou continue de la clause 6.1;
(c) on giving notice in the event of a Force Majeure Event affecting the Supplier which continues for more than 10 days;	(c) moyennant une notification si un cas de force majeure concernant le Fournisseur se poursuit pendant plus de 10 jours ;

(d) for convenience on 30 days' written notice (subject to mandatory local laws requiring a longer notice period); or	(d) pour des raisons de commodité moyennant un préavis écrit de 30 jours (sous réserve des lois locales impératives exigeant une période de préavis plus longue) ; ou
(e) immediately or at a later specified date if the Supplier becomes insolvent or enters into administration or is unable to pay its debts as they fall due or threatens to do any of the foregoing or the equivalent.	(e) immédiatement ou à une date ultérieure spécifiée si le Fournisseur devient insolvable ou est mis en redressement judiciaire ou se trouve dans l'incapacité de payer ses dettes à leur date d'exigibilité ou menace de faire l'une des choses susmentionnées ou l'équivalent.
11.3. Any individual PO under this Agreement may be terminated earlier by the Supplier on giving 30 days' notice where any invoiced and undisputed sums due under such PO, remain unpaid for a period of 60 days after the applicable due date provided such notice states that a failure to pay within 30 days will result in the termination of that PO.	11.3. Un Bon de commande individuel au titre du présent Contrat peut être résilié par anticipation par le Fournisseur moyennant un préavis écrit de 30 jours lorsque des sommes facturées et non contestées dues au titre de ce Bon de commande demeurent impayées pendant une période de 60 jours après la date d'exigibilité applicable, à condition que cette notification indique que le défaut de paiement dans les 30 jours entraînera la résiliation de ce Bon de commande.
11.4. Expiry or termination of the Agreement (in whole or part) shall not affect clauses 1.4, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 5, 7, 8, 9.1, 10.4, 11, 12 Annex A 2 or any clause expressed or designed to survive expiry or termination.	11.4. L'expiration ou la résiliation du Contrat (en tout ou partie) n'aura pas d'incidence sur les clauses 1.4, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 5, 7, 8, 9.1, 10.4, 11, 12 Annexe A 2 ou toute clause devant expressément subsister ou destinées à subsister après l'expiration ou la résiliation.
12. Miscellaneous	12. Dispositions diverses
12.1. References to "Unilever" or "Unilever group" means any company or partnership of the Unilever group, where Unilever PLC from time to time directly or indirectly owns or controls the voting rights attached to more than 50% of the issued ordinary share capital, or controls directly or indirectly the appointment of a majority of the board.	12.1. Les références à «Unilever» ou au «groupe Unilever» désignent Unilever PLC et toute société ou partenariat de temps à autre dans lequel Unilever PLC détient ou contrôle directement ou indirectement les droits de vote attachés à plus de 50% du capital-actions ordinaire émis, ou contrôle directement ou indirectement la nomination de la majorité du conseil.
12.2. The Buyer may assign the Agreement in part or in full to another UGC or, in the event of an acquisition of Buyer's business to which the Agreement relates, to the purchaser of such business. Otherwise, no party shall without the prior written consent of the other assign (including by operation of law) or otherwise dispose of the Agreement in whole or part or subcontract any duties or obligations under the Agreement to any third party.	12.2. L'Acheteur peut céder le Contrat en tout ou partie à une autre UGC ou, dans le cas d'une acquisition des activités de l'Acheteur auxquelles le Contrat se rapporte, à l'acheteur de ces activités. Par ailleurs, aucune partie, ne pourra, sans l'autorisation écrite de l'autre, céder (y compris par effet de la loi) le Contrat en tout ou partie ou sous-traiter des devoirs ou obligations découlant du Contrat à un tiers.
12.3. In respect of any payment to the Supplier, the Buyer may at any	12.3. En ce qui concerne tout paiement dû au Fournisseur,

time, without notice to the Supplier, deduct or set off any sum payable by the Supplier to the Buyer.	L'Acheteur peut à tout moment et sans en informer préalablement le Fournisseur, déduire ou compenser toute somme payable par le Fournisseur à l'Acheteur.
12.4. No delay or failure to exercise by any party any of its rights, powers or remedies under or in connection with the Agreement shall operate as a waiver of that right, power or remedy. No amendment or variation to any part of the Agreement or any waiver or release of any right, power or remedy of a party shall be of any effect unless it is agreed in writing (excluding email) by each party.	12.4. Le retard dans l'exercice ou le non-exercice par une partie de l'un quelconque de ses droits, pouvoirs ou recours au titre ou dans le cadre du Contrat ne constituera pas une renonciation à ce droit, pouvoir ou recours. Aucune modification ou variation d'une partie du Contrat ou aucune renonciation d'un droit, pouvoir ou recours d'une partie ne sera effectif si elle n'est pas convenue par écrit (le courriel étant exclu) par chaque partie.
12.5. The Supplier is an independent contractor engaged by the Buyer to supply the Products/ Services. Nothing in the Agreement shall make the Supplier the legal representative or agent of (or be in partnership with) the Buyer nor shall any of them have the right or authority to assume, create or incur any liability or obligation of any kind, express or implied, against, in the name of or on behalf of, the Buyer.	12.5. Le Fournisseur est un entrepreneur indépendant choisi par l'Acheteur pour fournir les Produits/ Services. Aucune disposition du Contrat ne désignera le Fournisseur en tant que représentant légal ou agent de l'Acheteur (ou son partenaire) et aucun d'entre eux n'aura le droit ou l'autorité d'assumer, créer ou contracter une responsabilité ou obligation quelconque, expresse ou tacite, au nom ou pour le compte de l'Acheteur.
12.6. The Supplier is and remains responsible for its employees, subcontractors, agents and representatives. The Supplier is not relieved of liability for and no obligations in relation to these persons pass to the Buyer or any UGC as a result of the Agreement.	12.6. Le Fournisseur est et demeure responsable de ses employés, sous-traitants, agents et représentants. Le Fournisseur n'est pas déchargé de ses responsabilités envers ces personnes, et aucune obligation se rapportant à ces personnes n'est transmise à l'Acheteur ou à une UGC en conséquence du Contrat.
12.7. Supplier hereby transfers, conveys and assigns to Buyer all right, title and interest in and to all claims and/or causes of action that Supplier may have under the antitrust or competition laws of any applicable jurisdiction arising out of or relating to Supplier's purchases of any item that was, is or will be supplied by Supplier to Buyer. Upon request by Buyer, Supplier shall promptly execute assignments of claims or causes of action to evidence the foregoing assignment.	12.7. Le Fournisseur transfère et cède par les présentes à l'Acheteur tous les droits, titres et intérêts sur toutes les réclamations et/ou causes d'action que le Fournisseur peut posséder dans le cadre de lois antitrust ou sur la concurrence dans une juridiction applicable découlant de ou se rapportant aux achats par le Fournisseur d'articles étant ou devant être fournis par le Fournisseur à l'Acheteur. Sur demande de l'Acheteur, le Fournisseur exécutera dans les plus brefs délais les cessions des réclamations ou causes d'action pour attester la cession susmentionnée.
12.8. No one other than a party to the Agreement, their successors and permitted assignees and UGCs upon whom the Agreement confers a benefit shall have any right to enforce any of its terms.	12.8. Personne d'autre que les parties au Contrat, leurs successeurs ou cessionnaires autorisés et UGC auxquels le Contrat confère un avantage n'aura le droit d'appliquer ses conditions.

<p>12.9. If any party is as a result of an event beyond its reasonable control unable to perform all or any part of its obligations under the Agreement (and such an event shall include being unable to, in relation to the Buyer, receive, accept or use Products) ("Force Majeure Event"), then the party suffering such disability shall be excused from such performance for as long as and to the extent that such inability continues, provided it complies with this clause. The party disabled by a Force Majeure Event shall use all reasonable endeavours to mitigate the effect of the Force Majeure Event in the best possible way. Failure of mechanical equipment, computer hardware and/or telecommunications equipment, failure of software, power outages, changes in economic conditions, costs and/or delivery of raw materials, and strike and other labour dispute of any Supplier's representatives (or its affiliates or their representatives) shall not be a Force Majeure Event of the Supplier.</p>	<p>12.9. Si une partie, suite à un événement hors de son contrôle raisonnable, se trouve dans l'incapacité d'exécuter tout ou partie de ses obligations découlant du Contrat (un tel événement incluant l'incapacité, en relation avec l'Acheteur, de recevoir, accepter ou utiliser les Produits) (« Cas de force majeure »), la partie subissant cette incapacité sera dispensée de l'exécution de ses obligations pour autant et pour aussi longtemps que cette incapacité se poursuit, du moment qu'elle respecte cette clause. La partie affectée par un Cas de force majeure fera tout ce qui sera raisonnablement possible pour atténuer les effets du Cas de force majeure de la meilleure manière possible. La défaillance d'équipements mécaniques, matériels informatiques et/ou équipements de télécommunications, la défaillance de logiciels, les coupures de courant, l'évolution des conditions économiques, des coûts et/ou de la livraison de matières premières, et les grèves ou autres conflits du travail des représentants du Fournisseur (ou ses affiliés ou leurs représentants) ne constitueront pas des Cas de force majeure pour le Fournisseur.</p>	<p>in connection with the Agreement. Where the Buyer is Unilever Supply Chain Company AG, Unilever Business and Marketing Support AG or Unilever Americas Supply Chain Company AG, the applicable law and jurisdiction is English. Where the Buyer is Unilever Asia Private Limited, the applicable law and jurisdiction is Singapore. In all other cases the applicable law and jurisdiction is that where Buyer is incorporated or formed. The application of the 1980 Vienna Convention on the International Sale of Goods is excluded.</p>	<p>ou en rapport avec lui. Lorsque l'Acheteur est Unilever Supply Chain Company AG, Unilever Business and Marketing Support AG ou Unilever Americas Supply Chain Company AG, la loi applicable et la juridiction est anglaise. Lorsque l'Acheteur est Unilever Asia Private Limited, la loi applicable et la juridiction compétente sont celles de Singapour. Dans tous les autres cas, la loi applicable et la juridiction compétente est celle du pays d'immatriculation de l'Acheteur. L'application de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale des produits est exclue.</p>
		<p>Annex A - Specific provisions for the supply of Products</p>	<p>Annexe A - Dispositions spécifiques concernant la fourniture des Produits</p>
		<p>These clauses apply to the extent the Supplier supplies Products.</p>	<p>Ces clauses s'appliquent dans la mesure où le Fournisseur fournit des Produits.</p>
<p>13. Laws and Jurisdiction</p>	<p>13. Loi et juridiction</p>	<p>1. The Products will be delivered in accordance with the details provided in the CTC or PO or other agreed written instructions. Save as otherwise provided, title and risk shall pass to the Buyer on delivery. Delivery terms shall be interpreted in accordance with the current edition of Incoterms at the time the PO is issued. Each shipment of Products will be accompanied by all documentation required under Applicable Laws.</p>	<p>1. Les Produits seront livrés conformément aux informations fournies dans le CTC ou le Bon de commande ou à toutes autres instructions écrites. Sauf disposition contraire, la propriété et le risque attachés aux Produits sont transmis à l'Acheteur à la livraison. Les conditions de livraison seront interprétées conformément à l'édition des Incoterms en vigueur au moment de l'émission du Bon de commande. Chaque envoi de Produits sera accompagné par toute la documentation requise par les Lois applicables.</p>
		<p>2. The Supplier shall: (a) only supply Products from a location approved by the Buyer; (b) at its expense, ensure full traceability of Products, ingredients and components; (c) keep and provide to Buyer on request a reasonable number of samples of the Products, ingredients and components. This clause shall survive expiry or termination.</p>	<p>2. Le Fournisseur : (a) fournira uniquement des Produits depuis un lieu approuvé par l'Acheteur ; (b) à ses frais, assurera la traçabilité complète des Produits, ingrédients et composants ; (c) conservera et fournira à l'Acheteur sur demande un nombre raisonnable d'échantillons des Produits, ingrédients et composants. Cette clause subsistera après l'expiration ou la résiliation.</p>
<p>13.1. Unless otherwise specified in a CTC, the Agreement is governed by and construed in accordance with the laws of the following countries and their courts shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute which arises under or</p>	<p>13.1. Sauf stipulation contraire spécifiée dans un CTC, le Contrat est régi et interprété selon les lois des pays suivants, dont les tribunaux seront exclusivement compétents pour régler tout litige se présentant au titre du Contrat</p>	<p>3. No Supplier shall without the Buyer's prior written consent (a) change the ingredients or components (including feedstock and raw materials) used to produce the Products, Specifications, manufacturing process, approved plant or agreed delivery method, or (b) implement any changes which alter any of the Products in such a way that is not acceptable to the Buyer's technical clearance process, even if the Products are still within the</p>	<p>3. Aucun Fournisseur ne pourra, sans l'autorisation préalable écrite de l'Acheteur (a) modifier les ingrédients ou composants (y compris les matières premières) utilisés pour fabriquer les Produits, les Spécifications, le processus de fabrication, l'usine ou la méthode de livraison approuvée ou (b) mettre en œuvre des modifications altérant les Produits de manière à ce qu'ils ne soient pas acceptables selon le processus de contrôle technique de l'Acheteur, même si</p>

Specifications.	les Produits restent conformes aux Spécifications.
4. The Supplier acknowledges that it is aware that it is not usual practice for the Buyer to inspect any Products on delivery as the Buyer relies on the Supplier's quality assurance and no Buyer shall be under any obligation to do so. All removal, destruction, storage and other costs relating to or arising out of defective or non-conforming Products shall be at the Supplier's cost and responsibility.	4. Le Fournisseur reconnaît que l'Acheteur n'a pas d'obligation d'inspecter les Produits à la livraison car l'Acheteur s'appuie sur l'assurance qualité du Fournisseur. Les frais d'enlèvement, destruction, stockage et autres frais se rapportant à ou découlant de Produits défectueux ou non conformes seront à la charge et sous la responsabilité du Fournisseur.
5. If the Buyer appoints a Third Party to manufacture or process finished products for purchase by a UGC, then Buyer may require a Supplier to make an offer (or procure that an offer is made) on substantially the same terms as those set out in the Agreement for the sale and supply by the Supplier of the Products to the Third Party for the manufacture of such finished products only. If any Products are so sold to the Third Party, such supply shall be a contractual arrangement between only the Third Party and the Supplier and no UGC shall be party to or have any liability for payment of such Products.	5. Si l'Acheteur désigne un Tiers pour fabriquer ou transformer des produits finis qui seront achetés par une UGC, l'Acheteur peut demander à un Fournisseur de faire une offre (ou faire en sorte qu'une offre soit proposée) à des conditions substantiellement identiques à celles prévues dans le Contrat pour la vente et la fourniture par le Fournisseur des Produits au Tiers uniquement pour la fabrication de ces produits finis. Si des Produits doivent être vendus au Tiers, cette fourniture constituera un arrangement contractuel uniquement entre le Tiers et le Fournisseur, et aucune UGC ne sera partie ou n'aura de responsabilité quant au paiement de ces Produits.
6. Unless otherwise agreed Supplier shall ensure that: (i) the Products are prepared for shipment so as to prevent damage, contamination or deterioration to the Products; (ii) packaging shall not be assembled using either rivets, steel-staples or steel wire; (iii) palletised deliveries shall be stacked neatly with no overhang;	6. Sauf accord contraire, le Fournisseur fera en sorte que : (i) les Produits soient préparés pour expédition de manière à éviter tout dommages, contamination ou détérioration des Produits ; (ii) le conditionnement ne sera pas assemblé au moyen de rivets, agrafes en acier ou fil métallique ; (iii) les livraisons en palettes seront

(iv) pallets shall be stable and protected with an impermeable wrap covering the entire pallet load; and (v) the Products shall be transported in clean, hygienic, physically sound conditions.	correctement empilées, sans dépassement ; (iv) les palettes seront stables et protégées par un film imperméable couvrant la totalité du chargement de palettes ; et (v) les Produits seront transportés dans des conditions propres, hygiéniques et physiquement solides.
Annex B - Country specific provisions	Annexe B - Dispositions spécifiques à certains pays
You must comply with the requirements set forth in the Country Specific Clauses Exhibit set forth at https://www.unilever.com/country-specific-clauses/ that apply to certain of our transactions when goods or services are provided to members of the Unilever Group in the countries noted. We may amend this exhibit from time to time to reflect any changes required by law. If we do so, we will post the amended exhibit at https://www.unilever.com/country-specific-clauses/ , inform you and provide you with a reasonable compliance period if permitted by applicable law.	<p>États-Unis - Pour la fourniture de Produits/Services aux États-Unis et/ou Porto Rico:</p> <p>La clause d'égalité des opportunités présentée dans 41 CFR 60-1.4(a) est incorporée aux présentes. L'Acheteur et le Fournisseur respecteront les exigences de la disposition 41 CFR 60-300.5(a). Cette réglementation interdit la discrimination contre, et exigent une action affirmative de la part des entrepreneurs principaux et sous-traitants couverts pour employer et faire progresser professionnellement les anciens combattants protégés qualifiés.</p> <p>L'Acheteur et le Fournisseur respecteront les exigences de la disposition 41 CFR 60-741.5(a). Cette réglementation interdit la discrimination contre, et exigent une action affirmative de la part des entrepreneurs principaux et sous-traitants couverts pour employer et faire progresser professionnellement les personnes qualifiées handicapées.</p> <p>L'Executive Order 13496 Employee Notice Clause dans 29 U.S. Code of Federal Regulations Part 471 Appendix A to Subpart A est incorporé aux présentes.</p>